

Le contrôle et l'inspection des ESSMS

Journée d'étude en webinaire

jeudi 17 décembre 2026 de 9h30 à 17h00

Longtemps concentré sur les cas d'urgence, le contrôle des ESSMS prend de l'ampleur et tend à développer une dimension préventive. La journée de travail proposée permettra de passer en revue ses aspects juridiques, stratégiques et méthodologiques.

Les participants

La journée est d'abord destinée aux agents des autorités de contrôle et tarification (Départements, ARS, DDCS, PJJ, ...). Elle peut aussi intéresser des gestionnaires d'établissements et services concernés par une prochaine inspection.

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,
il est un des tout meilleurs spécialistes
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

L'évolution du contrôle des ESSMS

Le cadre juridique du contrôle des ESSMS

Le contrôle des ESSMS dans le CASF.
Le champ de compétences des contrôleurs.
Les visites de conformité.
Le signalement des événements indésirables.

La politique de contrôle

Les enjeux et les personnes habilitées.
Les différents types de contrôle : programmés ou non, inopinés ou annoncés, sur place ou sur pièces, ...

Le contenu et le déroulement des contrôles

Les points à contrôler, les indicateurs et critères de contrôle.
La préparation des missions.
Les visites sur place.

Le rapport de la mission de contrôle

Les principes d'élaboration du rapport de contrôle.
La dimension contradictoire du rapport.

Les suites administratives des contrôles

Les éventuelles injonctions, la vérification de leur mise en oeuvre.
Les sanctions du non-respect des obligations d'un établissement.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Le contrôle et l'inspection des ESSMS

jeudi 17 décembre 2026 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse
postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet